

**CONVOCAATION**

Villabé, le 30 mai 2024

Cher(e) Collègue,  
Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**JEUDI 6 JUIN 2024**

**A 19H30**

**SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

**(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.
  2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2024.
  3. Adhésion au SMOYS au titre de la compétence IRVE des communes de Gometz-la-Ville, de Bouville et Marolles-en-Beauce.
  4. Adhésion au SMOYS au titre de la compétence de distribution de gaz des communes de Forges-les-Bains, d'Angerville et de Boissy-la-Rivière.
  5. Référentiel M57 – Application de la fongibilité des crédits.
  6. Modalités de reversement de la Taxe Intérieure de Consommation Finale d'Electricité (TICFE).
  7. Taxe sur la publicité extérieure 2025.
  8. Tarif de la saison culturelle.
  9. Adhésion au service de paiement en ligne Payfip pour la régie des recettes du service culturel.
  10. Adhésion au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et recrutements d'intermittents du spectacle.
  11. Convention d'occupation du domaine public.
  12. GPS - Convention de service commun centre de ressources - Documentation - 2024-2025.
  13. GPS - Convention de service commun centre de ressources – Archives – 2024-2028.
  14. CIG - Convention constitutive du groupement de commandes pour la reliure des actes administratif et d'état-civil par les collectivités et établissements publics locaux.
  15. GPS - Rapport de développement durable et observatoire de la transition écologique et sociale 2023
  16. Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'état susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'association des petites villes de France.
- Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.



**Karl DIRAT**  
**Maire de Villabé**

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart